



---

**COMMUNICATION  
DE LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL**

---

N/réf. : 10.03.04\_2026

**No 13-2026 – Séance du 28 avril 2026**

**Parking des Oches : fermeture temporaire et mesures de stationnement**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité informe le Conseil communal de la fermeture temporaire du parking de la Place des Oches à Blonay, du 26 mai 2026 à 07h00 au 24 juin 2026 à 12h00, en raison de l'organisation de la Journée des communes vaudoises 2026, puis des Fêtes de Blonay.

Cette fermeture s'explique par l'occupation progressive de la place pour le montage, l'exploitation, puis le démontage des infrastructures nécessaires à ces deux manifestations. Dans le cadre de la Journée des communes vaudoises 2026, les installations comprendront notamment une cantine, des tonnelles et divers équipements techniques. À l'issue de cet événement, le site sera réaffecté à l'organisation des Fêtes de Blonay, prévues les 19 et 20 juin 2026, avec l'installation des forains dès le 17 juin. Le démontage final se poursuivra jusqu'au 24 juin à midi, moment à partir duquel la réouverture du parking pourra intervenir.

Afin de permettre le bon déroulement de l'ensemble de ces opérations, le stationnement sera interdit sur la Place des Oches durant toute la période précitée. Une signalisation spécifique sera mise en place en amont afin d'informer les usagères et usagers.

Consciente des conséquences de cette fermeture sur le stationnement au centre de Blonay, la Municipalité a décidé de mettre en place, à titre temporaire, un régime adapté sur les places habituellement payantes du centre. Celles-ci seront accessibles gratuitement avec l'usage du disque de stationnement. La durée maximale de stationnement sera fixée à cinq heures les jours ouvrables, de 08h00 à 19h00. En dehors de ces horaires, le stationnement restera libre. Les détenteurs de macarons de stationnement des zones A, B et E ne seront pas soumis à cette limitation.

La Municipalité précise qu'elle demeure attentive à l'évolution de la situation et se réserve la possibilité d'adapter certaines dispositions si cela devait s'avérer nécessaire. Elle remercie par avance la population de sa compréhension face aux adaptations rendues nécessaires par l'organisation de ces manifestations.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire

J.-M. Guex

Blonay, le 21 avril 2026

Délégation municipale : M. Jean-Marc Nicolet, municipal

Copie : administration générale - bureau du Conseil communal

Route du Village 45 | CP 12 | 1807 Blonay | 021 564 02 00 | [www.blonay-saint-legier.ch](http://www.blonay-saint-legier.ch) | [secretariatmunicipal@bstl.ch](mailto:secretariatmunicipal@bstl.ch)